

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission *accompagné du récépissé de dépôt de la CEDEC cautionné à 100%*, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à *cinq cent soixante mille (560 000) Francs CFA*, il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur] et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre Tel. 694198598 dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage. (à préciser).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la recette de la Commune de Gaschiga

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra par venir au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga au plus tard le 06/03/2026 à 14 heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°02/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2026 DU 15/05/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE BAMANGA, DANS LA
COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.
Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 06/03/2026 à 15 heures précises par la Commission de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Gaschiga sise à la salle des actes de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée. [L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission *accompagné du récépissé de dépôt de la CEDEC cautionné à 100%* à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°02/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2026 DU 10/02/2026 LANCE EN PROCEDURE
D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A
L'ECOLE MATERNELLE DE BAMANGA, DANS LA COMMUNE DE GASCHIGA,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

1. **Objet de l'Appel d'Offres**
Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2026, le Maire de la Commune de Gaschiga lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Gaschiga un Appel d'Offre National Ouvert pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'école maternelle de Bamanga, dans la Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord.
2. **Consistance des travaux**
Les travaux comprennent notamment :
 - Travaux préliminaire
 - Terrassement
 - Fondation
 - Maçonnerie - élévation
 - Charpente couverture
 - Menuiserie métallique
 - Menuiserie bois
 - Plomberie sanitaire
 - Electricité
 - Peinture et revêtement
 - VRD
3. **Allotissement**
Les travaux sont subdivisés en un seul lot ci-après définis:
4. **Coût prévisionnel**
Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt-huit millions (28 000 000) Francs CFA toutes taxes comprises.
5. **Délai prévisionnel d'exécution**
Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
6. **Participation et origine**
Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.
7. **Financement**
Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget d'investissement public du MINEDUB de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....
8. **Mode de soumission**
Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission *hors ligne*. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.
9. **Cautionnement de soumission**

- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 37 critères essentiels (37 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (camion benne, véhicule de liaison en propre ou en location) ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 52 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre sur 3 critères ;
- Personnel sur 21 critères ;
- les moyens matériels sur 8 critères
- la méthodologie sur 11 critères
- Consentement aux clauses à caractères administratif et technique sur 2 critères
- les références du soumissionnaire et la capacité financière de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (9 500 000) sept millions Francs CFA sur 7 critères

NB : Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI soit 37 sur 52 OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus d'un lot. Au cas où un soumissionnaire serait le moins-disant pour plus d'un lot, le Maître d'Ouvrage lui attribuera les deux lots selon les conditions prévues dans le RPAO.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant [indiquer la durée 90 jours] à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de la Commune de Gaschiga B.P , tél. 694 19 85 98 ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics de la Bénoué ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro

Gaschiga., le 10/02/2026

Le Maire
(autorité contractante)



ASJA

ARDOURAHMANOU OUMAROU

Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- MINDDEVEL/Yaoundé
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP-Bénoué
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono